

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION, RELATIVE AU
POSTE SAINT-PATRICK**

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0009, p. 10 ;
 - (ii) Pièce B-0009, p. 11 ;
 - (iii) Pièce B-0009, p. 10 ;

Préambule :

(i) Parmi les principaux risques associés au projet évoqué, le Distributeur estime un impact monétaire de 1 M\$ ainsi qu'une probabilité d'occurrence de 75 % associés au risque de report d'un an de la mise en service du projet lié aux travaux du nouveau pont Champlain.

(ii) Il est mentionné :

« Dans le cadre des travaux entourant la réalisation du nouveau pont Champlain, la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (relevant d'Infrastructure Canada) pourrait demander le déplacement de certaines lignes, ce qui entrainerait un retard dans la réalisation des travaux du Distributeur et pourrait reporter d'un an la mise en service du projet. » [nous soulignons]

(iii) Il est mentionné :

« En l'absence d'études d'ingénierie détaillées, la valeur de l'impact monétaire et la probabilité d'occurrence des risques présentés ont été évaluées en fonction de travaux similaires déjà effectués et des contraintes spécifiques du projet. » [nous soulignons]

Demande :

- 1.1** Considérant la forte probabilité associée à la construction d'un nouveau pont Champlain de même que l'absence d'étude d'ingénierie détaillée sur le projet, veuillez justifier le choix d'une probabilité d'occurrence de 75 % et expliquer de manière détaillée l'impact monétaire, estimé par le Distributeur à 1 M\$, relatif au report d'un an de la mise en service du projet du nouveau poste Saint-Patrick qui pourrait être causé par des travaux liés au pont Champlain.
- 1.2** Veuillez préciser si le Distributeur prévoit recevoir des contributions de la Société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée pour le déplacement de certaines lignes, tel qu'évoqué à la référence (ii).